

19^e Forum Vision 3

Formation – Orientation – Emploi

Jeunes en difficulté. Comment faciliter leur insertion scolaire et professionnelle ?

À Genève, de nombreux élèves n'entreparent pas directement une formation certifiante au sortir de leur scolarité obligatoire. A la rentrée 2005, ils étaient 993 à bénéficier d'une mesure d'insertion publique.

Qui sont ces jeunes en rupture scolaire ? Quelles difficultés rencontrent-ils ? Pourquoi certains vivent-ils un processus de rupture ? Que deviennent-ils au fil des ans ? Quelles sont les mesures, publiques et privées, mises en œuvre pour les aider à se réinsérer dans la société et acquérir une qualification professionnelle ? Quelles sont les pistes novatrices, les stratégies développées par les pouvoirs publics – Confédération, cantons, communes – pour prévenir cette évolution ?

Telles ont été les questions débattues lors de ce 19^e Forum Vision 3 qui a réuni, le 7 mars 2006, plus de 380 personnes à Uni Mail.

Message de bienvenue

Dans son message de bienvenue, Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève, a rappelé que la question de l'insertion des jeunes en difficulté représente un défi majeur pour l'ensemble des sociétés contemporaines urbaines. Un défi qu'il convient de relever pour les quelque 900 jeunes qui sortent chaque année de la scolarité obligatoire sans avoir un projet direct d'insertion professionnelle débouchant sur une certification officielle.

Un défi que l'Etat ne peut à lui seul relever, car il s'inscrit dans une réalité sociale, technologique et économique qui le transcende. L'école doit relever ce défi avec tous les acteurs concernés : les associations professionnelles, les entreprises, les autorités fédérales et communales, les acteurs sur le terrain. C'est ensemble qu'un dialogue constructif peut s'engager, que des solutions concrètes peuvent émerger. Seul un partenariat regroupant les énergies de chacun peut contribuer à la réussite d'une insertion

Suite page 2

Les Forums Vision 3 : Pourquoi ? Pour qui ?

Les Forums Vision 3 ont été mis sur pied par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, avec l'objectif de constituer une plateforme privilégiée de réflexion, d'échange et d'action pour les professionnel-le-s de la formation, de l'orientation, de l'emploi. Ces domaines évoluent à grande allure ; il est dès lors essentiel d'anticiper les évolutions, de devenir de véritables acteurs des

changements.
L'ambition des Forums Vision 3 ?
Partager les savoirs et les sensibilités.
Confronter projets et interrogations.
Alimenter et approfondir sa réflexion.
Echanger ses éclairages, ses propositions.
Pour faire évoluer les prestations existantes. En mettre en place de nouvelles. Les adapter étroitement aux évolutions.



durable pour ces jeunes en difficulté.

Pour Charles Beer, il convient de travailler sur deux axes.

Le premier concerne l'école obligatoire. A l'école de développer des stratégies visant à une plus grande individualisation du suivi de ces élèves, par des mesures d'appui, un suivi individuel, un tutorat au cycle d'orientation et durant les premières années de l'enseignement post-obligatoire. A l'école aussi de veiller à la cohérence de la transition d'un ordre d'enseignement à l'autre

et de s'assurer que les élèves acquièrent les compétences nécessaires en français et en mathématiques.

Le second axe touche l'insertion professionnelle, plus particulièrement les épreuves communes qui doivent devenir la référence pour les entreprises lors de l'engagement d'un apprenti, ou encore les mesures de préapprentissage, notamment la formation initiale de deux ans qui doit être réservée aux élèves rencontrant le plus de difficultés.

Conférences

Élèves en difficulté : repérage international

Walo Hutmacher, ancien directeur du Service de la recherche en éducation (SRED) au DIP, s'est tout d'abord attardé sur la notion même de jeunes en difficulté. Il a rappelé les travaux de l'UNESCO, sous l'égide de l'OCDE, pour une révision de la classification internationale de l'éducation. Il a surtout fait état du rapport de 2004 du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI). Ce rapport intitulé « Equité dans l'enseignement. Elèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux » fait référence au modèle des trois D, soit les trois grandes catégories de besoins éducatifs spéciaux liés aux Déficiences, aux Difficultés et aux Désavantages.

Par déficiences, il faut comprendre les troubles d'origine organique (déficiences sensorielles, motrices ou neurologiques) qui touchent les élèves aveugles ou malvoyants, les sourds ou malentendants, les arriérés mentaux sévères et profonds et les polyhandicapés. Entre 1% et 4,5% des élèves en scolarité obligatoire seraient concernés dans les pays membres de l'OCDE. La Suisse, elle, affiche un taux légèrement inférieur à 2%.

Par difficultés d'apprentissage, il faut entendre les difficultés liées à un handicap intellectuel léger, à des troubles affectifs ou émotionnels, à des troubles du comportement, à des maladies, etc. A noter que, dans cette catégorie, ne sont pas pris en compte les élèves précoces, doués ou talentueux auxquels sont également reconnus des besoins éducatifs spéciaux. Le pourcentage d'élèves concernés varie grandement d'un pays à l'autre : l'Italie, le Japon, la Pologne et la Suède ne semblent pas en comptabiliser, alors que la Finlande en recense 20%. La Suisse ne fournit pas de données nationales pour cette catégorie.

Par désavantages sociaux, il faut compren-

dre les facteurs socio-économiques, culturels ou linguistiques qui concernent les élèves issus généralement de milieux défavorisés ou atypiques que l'action éducative vise ou devrait viser à compenser : enfants issus de minorités, itinérants, immigrants, réfugiés, allophones, etc. Les pays annonçant des élèves au bénéfice de ressources supplémentaires en raison de désavantages sociaux sont rares. Dans la plupart des cas, il s'agit d'élèves immigrés et/ou allophones ou encore itinérants.

La Suisse ne dispose d'aucune donnée au plan national pour les élèves scolarisés dans des classes ordinaires mais ayant des besoins éducatifs spéciaux.

Insertion des jeunes : quelle situation à Genève ?

D'emblée, Jacques Amos, collaborateur scientifique au SRED, a précisé qu'il n'est aujourd'hui pas possible, faute de données fiables, de dresser un panorama complet de l'ensemble des jeunes par type de difficulté ni d'identifier les exclus de la formation.

Il a ensuite fait référence aux travaux de l'enquête TREE – Transition-Ecole-Emploi – qui étudie les parcours de formation des élèves suisses ayant participé à l'enquête PISA en 2000. Près de la moitié seulement de ces élèves ont un parcours de formation linéaire trois ans après leur sortie de l'école obligatoire. En effet, les jeunes entrant directement dans une formation professionnelle ou générale du secondaire II ne s'y stabilisent pas nécessairement. Ils changent souvent d'orientation, avec un ou plusieurs passages en 10^e année. Cette multiplicité des passages par une 10^e année tient d'ailleurs davantage à la structure économique et sociale des cantons qu'à la structure de leur système scolaire.

Les cantons dans lesquels une forte proportion de jeunes suivent un apprentissage ont tendance à avoir des taux plus élevés de

“La Suisse ne dispose d'aucune donnée au plan national pour les élèves scolarisés dans des classes ordinaires mais ayant des besoins éducatifs spéciaux”



solutions transitoires. Et lorsque le taux de chômage augmente, les transitions directes vers la formation professionnelle diminuent au profit de transitions vers une formation de type général ou de solutions transitoires à plein temps.

Une fraction importante des élèves est donc amenée à différer son entrée dans une formation certifiante – faute de remplir les conditions d'accès à telle formation ou de trouver une place dans telle autre – ou à se réorienter, suite à un échec ou à un nouveau projet. Le choix lui-même est moins la décision d'un moment que l'aboutissement, peut-être provisoire, d'un processus.

Les transitions vers le Secondaire II et les parcours de formations ultérieurs sont donc très ramifiés. Le canton de Genève se distingue en Suisse par des taux très élevés d'entrée directe dans une formation secondaire II certifiant de type général, mais aussi par des taux élevés de réorientation, en particulier vers la formation professionnelle. Ces réorientations engendrent une forte concurrence sur le marché de l'apprentissage pour les jeunes qui sortent de la scolarité obligatoire, incitant ou contraignant une partie d'entre eux à différer leur entrée dans le secondaire II certifiant.

Avec la généralisation de la formation post-obligatoire, le nombre d'élèves en difficulté augmente et leur profil de difficulté tend à s'aggraver.

Insertion des jeunes: le modèle tessinois

Francesco Vanetta, directeur de l'Office de l'enseignement du secondaire I du Tessin, a présenté le système que le canton du Tessin, plus particulièrement la Scuola media (l'équivalent du cycle d'orientation), a mis sur pied pour favoriser la transition des jeunes en difficulté. Ce système a pour objectif de favoriser la scolarisation de tous les élèves de 11 à 15 ans dans un contexte dit « normal », c'est-à-dire sans prévoir de classes ou de groupes spéciaux. Sont scolarisés dans les classes spéciales uniquement les élèves au bénéfice de l'assurance-invalidité, soit 2% des élèves entrant dans la catégorie A de l'OCDE.

Les mesures d'intervention se situent à trois niveaux différents :

1. Le service de soutien pédagogique interne à l'école, avec des enseignants de soutien, travaillant en équipe et s'occupant, pour un plein temps, de 150 élèves. La responsabilité éducative appartient à l'enseignant titulaire ou de classe. Ce soutien concerne 15% des élèves.

2. La différenciation des curriculums prévue seulement en 8^e et 9^e années et concernant 3% des élèves. Ces élèves élaborent un vrai projet individuel en vue de préparer et favoriser leur insertion scolaire et professionnelle.

3. La mise en place de projets individuels pour les cas « difficiles » (100 cas sur quelque 6 000 élèves), soit des mesures spécifiques visant l'élaboration d'un projet spécifique soutenu par un groupe composé du directeur, de l'enseignant de classe, de l'enseignant de soutien et du responsable de l'équipe de soutien.

Ces trois mesures sont progressives et visent à assurer à tous les élèves en difficulté l'acquisition des compétences scolaires et sociales nécessaires à leur insertion dans le Secondaire II. Les élèves pour lesquels cette transition n'est pas possible, ont la possibilité de suivre une année de préapprentissage. 60% des élèves en difficulté commencent un apprentissage dual, 15% une formation élémentaire.

Zurich : la réorganisation de la 9^e année scolaire

Madeleine Wolf, directrice du projet « Réorganisation de la 9^e année scolaire » dans le cadre du développement du secondaire I, a présenté les stratégies développées et les éléments constitutifs de ce concept-cadre, ratifié le 7 février 2005 par le Conseil de formation du canton de Zurich. Ce projet repose essentiellement sur un état de situation élaboré au cours de la 8^e année. Cet état de situation doit permettre de combler les lacunes et de développer les points forts de façon ciblée. Ce nouveau concept est expérimenté dans dix écoles secondaires durant les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007.

Un premier état de situation des élèves est effectué en 8^e année par le test « Stellwerk », développé par le canton de Saint-Gall. Les élèves établissent leur profil de compétences en mathématiques, nature et technique (biologie, physique et chimie), allemand, français et anglais. Ce test a lieu pour la première fois en mars et avril 2006.

L'état de situation scolaire, les intérêts et capacités constatés lors de la préparation au choix professionnel, ainsi que l'estimation des compétences personnelles et sociales constituent la base de l'entretien d'état de situation, qui a lieu entre l'enseignant, l'élève et les parents. Cet entretien doit déterminer les points forts, les points faibles et les lacunes à combler des élèves, qui sont consignées dans un contrat d'études et régulièrement contrôlés durant la 9^e année. Un programme d'apprentissage, adapté au



“L’insertion des jeunes en difficulté représente un défi majeur pour l’ensemble des sociétés contemporaines urbaines”

profil de l’élève, est ensuite réalisé grâce à un système à options, un enseignement de projet ainsi qu’un travail de fin d’études.

Ce projet pilote a pour finalité une meilleure collaboration entre l’école et l’orientation professionnelle, en vue d’identifier rapidement les élèves en difficulté, de les accompagner et de les soutenir durant leur 9^e année scolaire.

Pour une meilleure gestion des parcours de formation des jeunes

Grégoire Evéquoz a commenté les pistes de réflexion que les quatre directions générales du cycle d’orientation, du post-obligatoire, de l’Office de la jeunesse et de l’OFPC sont en train de développer sur la base d’un mandat donné, il y a un an et demi, par le secrétaire général du DIP.

Face au constat d’une absence de lisibilité des actions en faveur des jeunes et d’une vision souvent parcellisée des problèmes posés, le Département a souhaité aborder les problématiques de l’orientation et de l’insertion des jeunes en difficulté d’une manière globale et cohérente.

Les quatre directions ont donc d’abord

procédé à un inventaire de l’offre. Elles ont répertorié 54 prestations et structures différentes dans le canton, souvent mal connues et au contenu parfois mal défini. D’où la nécessité de travailler à une coordination des mesures existantes avant d’envisager la création de nouvelles structures.

Elles ont ensuite défini une typologie des difficultés rencontrées par les jeunes qui peinent ou ne parviennent pas à accéder aux filières du post-obligatoire.

Aujourd’hui, les quatre directions étudient un plan d’action. Grégoire Evéquoz a esquissé plusieurs pistes: un moment ritualisé d’orientation au milieu de la 8^e année, une organisation modulaire de la 9^e année en fonction des choix des élèves, la possibilité de prolonger les trois années du cycle d’orientation en y intégrant différentes mesures transitoires, une personne référente pour chaque élève de façon à l’accompagner au cours de sa scolarité obligatoire, voire durant la phase de transition entre le Secondaire I et le Secondaire II.

Last but not least, Grégoire Evéquoz a terminé son exposé en rappelant que cette réflexion s’articule avec d’autres réflexions en cours actuellement au cycle d’orientation, par exemple la Commission CO1.

Ateliers

La politique de la Confédération en matière d’insertion des jeunes en difficulté

Animé par Tony Erb, chef de secteur au Secrétariat à l’économie, Stefania Desiderio, responsable du Semestre de motivation-Croix-Rouge, Hugo Barnettler, responsable du département « Partenaires institutionnels et privés » à l’Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Erwin Fischer de l’OFPC et rapporté par Sophie Egger de l’OFPC, cet atelier a explicité les deux grands axes de la politique de la Confédération en matière d’insertion des jeunes en difficulté:

- l’axe du chômage avec les mesures du marché du travail, financées par le Secrétariat à l’économie, plus particulièrement la mesure du Semestre de motivation (SeMo) et son illustration genevoise, le SeMO – Croix-Rouge;
- l’axe de la formation avec les nouvelles possibilités de financement qu’offre la loi fédérale sur la formation professionnelle, avec notamment l’exemple de l’encadrement individuel spécialisé.

Le SeMO est une mesure de transition pour les jeunes n’ayant pas trouvé de place d’apprentissage ou ayant quitté leur formation. Intégrés durant six mois dans une structure de travail – la Croix-Rouge pour le canton de Genève depuis 2002 – ils ont la possibilité de se confronter à l’idée d’un choix professionnel et d’élaborer un projet réaliste.

Des mesures de suivi individualisé pour les apprenants les plus faibles durant leur formation professionnelle initiale de deux ans sont désormais inscrites dans la loi. Les cantons, soutenus financièrement par la Confédération, sont chargés d’assurer ce suivi individualisé. A Genève, un conseiller référent évalue les critères de risques des apprenants à leur entrée en formation et les accompagne tout au long de leur formation, par des entretiens personnels.

Un certain nombre d’interrogations sont apparues durant cet atelier: la problématique des jeunes n’a-t-elle qu’une composante économique ? Où doit s’arrêter le rôle dévolu à l’assurance-chômage? Peut-on étendre le suivi individualisé aux offres de préapprentissage ? Comment inciter un employeur à engager un jeune en difficulté ?



Comment favoriser le travail en réseau et la collaboration interinstitutionnelle ?

Genève et son dispositif d'insertion scolaire et professionnelle

Animé par Daniel Hensler, directeur du Service des classes d'accueil et d'insertion, Pierre-Yves Jornod, adjoint du directeur du Service de la scolarité, Karine Morel, psychologue-conseillère en orientation à Tremplin-Jeunes et rapporté par Barbara Stucki de l'OPC, cet atelier fait suite à la conférence de Jacques Amos sur la situation des jeunes en difficulté à Genève, en présentant deux aspects complémentaires :

1. La question de l'adéquation de la pédagogie pour remobiliser les jeunes en difficulté, avec une illustration des expériences menées par les enseignants dans les classes relais au cycle d'orientation et dans les classes d'insertion professionnelle au post-obligatoire.
2. La question de la rupture, plus exactement du processus qui mène un certain nombre de jeunes à quitter leur filière de formation scolaire et professionnelle sans avoir au préalable acquis une certification reconnue, avec le témoignage des professionnelles de Tremplin-Jeunes, la structure spécialisée de l'OPC pour les jeunes de 15 à 20 ans en rupture scolaire et professionnelle.

La discussion en groupe a notamment soulevé la question de la disparition de la formation élémentaire au profit de la formation initiale de deux ans, plus exigeante, et partant, du devenir des jeunes ne répondant pas aux exigences minimales de cette nouvelle formation. Les jeunes ont-ils tous la capacité d'entreprendre, et surtout de réussir, une formation professionnelle certifiée ? Quel est le rôle de l'assurance-invalidité pour les cas les plus difficiles ? Comment éviter cette spirale de l'inscription à l'assurance-invalidité ?

Jeunes en difficulté : actions de certaines communes genevoises

Animé par Katia Peccoud, responsable du Service jeunes, emploi et vie sociale et Elodie Sudan, travailleuse sociale à Transit Meyrin, et rapporté par Jean-Pierre Cattin de l'OPC, ce troisième atelier a montré que la question des jeunes en difficulté était aussi au cœur des réflexions des communes genevoises, plus particulièrement de deux d'entre elles : la commune de Vernier avec l'Arcade Emploi Jeunes, et celle de Meyrin avec l'association Transit Meyrin, ont créé des structures spécifiques dont la mission est de proposer

des solutions aux jeunes et moins jeunes de leur commune respective en vue d'une (ré)insertion scolaire et/ou professionnelle.

Crée en novembre 1997 en partenariat avec la commune de Vernier, l'Arcade Emploi Jeunes s'est transformée en janvier 2005 en un Service de la jeunesse, de l'emploi et de la vie sociale, directement intégré à la commune et donc entièrement financée par cette dernière. Centrées sur l'emploi, les prestations offertes aux habitants de Vernier (de 16 à 65 ans) sont un accompagnement sous forme du suivi individualisé par des entretiens et des évaluations, suivi ensuite par des missions dans différents services de la commune, de chantiers d'utilité publique en entreprise ou encore de stages en entreprise ou dans un service de la commune.

L'association Transit est active depuis plus de dix ans. Avec le soutien de la commune de Meyrin, elle a mis en place une antenne appelée Transit. Celle-ci est financée pour moitié par la Fondation pour l'animation socioculturelle et pour moitié par la commune de Meyrin. A l'écoute des jeunes en rupture de 15 à 25 ans, Transit a pour mission de maintenir un lien avec eux par un travail éducatif en leur proposant des petits jobs et des stages. Elle fonctionne également comme médiateur lors de tensions ou de conflit entre les jeunes et les habitants de la commune.

Des entreprises s'engagent en faveur de jeunes en rupture

Animé par Tony Ronchi, membre du conseil d'administration de Job Factory et Michel Roulin, directeur de Job Service, et rapporté par Pascal Bonzon de l'OPC, ce dernier atelier a illustré les actions de deux entreprises en faveur des jeunes en rupture, l'une en Suisse alémanique avec Job Factory à Bâle, l'autre en Suisse romande avec Job Service à Neuchâtel.

Société anonyme, Job Factory est une entreprise dont le but principal est de créer des emplois pour les jeunes en difficulté. Pour ce faire, elle a débuté à mi-2000 avec une menuiserie, une unité de montage et de métallurgie, une imprimerie et une unité administrative et de travail temporaire. En 2003, elle a complété ses activités avec un grand magasin et un restaurant. Elle assure son financement (à 97%) par la vente de ses produits et de ses prestations. 120 jeunes occupent actuellement un emploi sous forme de stage. Au terme de leur passage chez Job Factory, ils trouveront pour 70% d'entre eux une solution de formation ou un emploi dans une autre entreprise.



VISION 3
LES FORUMS
DE L'OPFC

Si sa mission se rapproche de celle de Job Factory, à savoir favoriser l'accès à l'indépendance des jeunes grâce aux revenus d'un travail, Job Service se différencie par son mode de fonctionnement (elle est une association à but non lucratif), son ancienneté (elle a été créée en 1988), son financement (elle reçoit des subventions publiques de la Confédération, du canton et de trois communes) et son public (elle accueille aussi des

étudiant-e-s). Présente à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, elle offre un service de placement auprès de 300 entreprises pour des emplois fixes, temporaires ou de vacances, des stages dans son Village d'artisans et un suivi individualisé pour la recherche d'une place de stage et de formation. Job Service propose 500 offres d'emploi et permet à près de 70% de ces jeunes de trouver ensuite une solution d'insertion.

Table ronde

Redonner aux jeunes en rupture l'envie de devenir acteurs dans la société. Mais comment ?

Animée par Jacques Amos, la table ronde a réuni Monique Boget, maire de la commune de Meyrin, conseillère administrative en charge du secteur social; Christian Lopez Quirland, directeur de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière à Genève; Jean-Michel Rey, directeur du Semestre de motivation Lac à Nyon et Frédéric Wittwer, secrétaire général du DIP.

D'emblée, Monique Boget l'a rappelé, l'action des communes ne peut qu'être subsidiaire aux actions de la Confédération et des cantons. Mais les communes occupent une position privilégiée puisqu'elles sont en prise directe avec les réalités quotidiennes de ses habitants. D'où une prise en charge ciblée, pour la commune de Meyrin, par l'association Transit et le Service communal d'insertion professionnelle. Objectif: accueillir les jeunes et moins jeunes de la commune présentant une problématique sociale ou se trouvant en rupture pour créer un lien, les accompagner par un coaching individualisé et leur offrir des possibilités réelles d'insertion. Monique Boget a insisté sur l'importance, pour les partenaires concernés, de travailler en réseau et de détecter rapidement les personnes les plus fragiles avant une cristallisation des symptômes de désinsertion.

En guise de réponse à la question de la table ronde, Jean-Michel Rey a lancé plusieurs défis aux professionnels présents dans la salle. Tout d'abord, qu'ils oeuvrent ensemble et mettent ainsi un frein à un certain tourisme des mesures sociales. Qu'ils osent ensuite l'impossible, et travaillent dans la créativité en proposant des mesures qui répondent aux besoins des jeunes en difficulté. Qu'ils impliquent enfin les

générations, en utilisant les compétences des personnes exclues du marché du travail pour accompagner les jeunes. Il a conclu en soulignant l'importance du coaching individualisé.

Christian Lopez Quirland a récemment mené une enquête auprès de jeunes en difficulté. Il a constaté que les jeunes sont des acteurs dans la société, que la valeur du travail reste importante pour eux, mais que leur attitude face au travail change, ce que les professionnels peinent parfois à comprendre. Face à un travail qui devient de plus en plus flexible qui pénalise, entre autres, les jeunes, il propose plusieurs pistes d'action: le développement de la mobilité des jeunes, par exemple par des stages en entreprise dans d'autres cantons; un renforcement de l'aide aux familles, surtout celles touchées par une invalidité ou le chômage; un soutien aux petites et moyennes entreprises pour qu'elles engagent des apprentis ou encore, la mise en place d'un groupe de pilotage pour toutes les questions structurelles liées à l'insertion des jeunes en difficulté.

Poser la question de l'insertion des jeunes, c'est mettre en jeu l'ensemble d'une politique publique, une politique qui touche tous les départements, tel a été le message de Frédéric Wittwer qui a également rappelé les travaux des cantons pour une harmonisation des différents systèmes scolaires, impliquant notamment un début de scolarité dès l'âge de quatre ans. Frédéric Wittwer a aussi dit combien il est important d'évaluer et de valoriser les 54 mesures genevoises d'insertion répertoriées et de les inscrire dans un dispositif lisible. D'avoir une culture de l'évaluation et de la communication qui engage l'ensemble des partenaires. L'essentiel est que chacun ait une réelle volonté de bâtir des solutions en concertation avec les autres.

Compte rendu : Yvonne-Marie Ruedin



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique
Office pour l'orientation,
la formation professionnelle et continue